

LE BULLETIN MUNICIPAL
DE LA MAIRIE DE MEGÈVE
AUTOMNE 2015

n°26

LA LETTRE DE MEGÈVE



A scenic view of the Megève valley. In the foreground, a person's silhouette is visible from behind, looking out over the landscape. The middle ground shows a mix of evergreen and deciduous trees with autumn foliage. In the background, the majestic Alps are visible under a clear blue sky.

**LE DOMAINE SKIABLE,
UN NOUVEAU SOUFFLE**

**LE SPORT
POUR TOUS**

**COMPÉTENCES GEMAPI
PRÉVENIR LES RISQUES**

**MEGÈVE MOMENTS
VOTRE AGENDA
DE L'AUTOMNE**

“

L'édition 2016 du Tour de France fera étape à Megève !

Cet événement d'envergure internationale est une chance incontestable pour notre Commune qui travaille depuis plusieurs années pour l'obtention d'une étape de cette course mythique.

Après quelques galops d'essais, avec notamment l'organisation du Tour de l'Avenir, du Critérium du Dauphiné et du passage de la Haute Tour, Megève a su convaincre l'équipe d'ASO, organisateur de l'événement, de ses atouts et de son savoir-faire en matière de courses cyclistes.

Catherine Jullien-Brèches

Maire de Megève

**Je suis particulièrement fière pour Megève,
ses habitants et ses acteurs économiques !**

Une étape du Tour de France, ce sont des retombées médiatiques nationales et internationales ainsi qu'économiques.

Mais également la mise en place en période estivale d'un Village du Tour avec la présence des nombreux sponsors, sportifs, amateurs et passionnés de ce rendez-vous que nous aurons tous à cœur de convaincre de revenir chez nous. Et, cerise sur le gâteau, Megève accueillera également le Tour de France Cyclo quelques jours avant.

Cette annonce vient clôturer le planning d'un mois de juillet sportif exceptionnel : Salon du Trail, MB Race, Tour de France Cyclo, Jumping et Tour de France.

**Megève impose désormais sa capacité d'accueil
d'événements d'envergure internationale
et son savoir-faire sportif, son Esprit Sport !**

”



SOMMAIRE

la lettre de Megève // Automne 2015

- 4** Domaine skiable
- 6** Megève Tourisme
- 8** Une 3^e Marianne d'Or pour Megève
- 9** Vie locale
- 14** Megève Moments
- 17** Famille, Enfance et Éducation
- 22** Sport in Megève
- 24** Compétence GEMAPI
- 27** Habiter mieux
- 28** Le PLU
- 30** Les Bostryches
- 32** État civil
- 33** Vie politique
- 34** Infos pratiques

22



28



6



Directeur de publication : Catherine Jullien-Brèches // Rédacteur en chef : Sophie Muffat-Méridol // Rédaction : Sophie Muffat-Méridol, Alizée Descamps et Fabienne Cordet-Evrard // Impression : Faurite // Crédits photos : Commune de Megève, Megève Tourisme, DDD, Dauphiné Libéré, Nicolas Joly, Simon Garnier, Christophe Bougault, Sébastien Montaz Rosset, Bruno Malègue, Nicolas Ansourian, Google Images.

**Frédéric GOUJAT**

Adjoint au Maire,
délégué aux finances,
au tourisme, à l'animation,
au développement économique,
à la communication
et aux grands projets

« Destination Mont-Blanc : une marque à l'international. Au-delà du rapprochement commercial et de la création d'un forfait unique autour des deux stations se dessine la volonté de rassembler plusieurs stations autour d'un véritable projet de territoire : la destination Mont-Blanc, pour promouvoir à l'international une marque forte et identifiable, une véritable destination pour une clientèle exigeante. »

La nouvelle municipalité élue en 2014 a mené depuis plusieurs mois un audit approfondi de la SAEM des remontées mécaniques de Megève et de son domaine skiable.

Un constat a été dressé : un parc vieillissant bien que bien entretenu, une faible capacité d'investissement de la part de la société des remontées mécaniques de Megève, une disparité de tarifs pénalisante pour l'exploitant, une offre insuffisante au regard des attentes de la clientèle. Dans un contexte économique difficile, la Commune de Megève se doit de réagir face à la concurrence nationale et internationale et de se doter d'un domaine skiable à la hauteur de sa renommée pour redynamiser son offre ski.

Un rapprochement complémentaire

La commune a donc décidé de se rapprocher de la Compagnie du

DOMAINE SKIABLE

UN SOUFFLE NOUVEAU

Mont-Blanc. D'abord pour le sérieux de l'entreprise et son expertise, mais également en raison de la proximité et la complémentarité du domaine skiable de Chamonix. En effet, avec une offre de domaine skiable d'altitude (les Grands-Montets, Brévent-Flégère et Balme). Le domaine skiable des Houches, sur les communes de Houches et de Saint Gervais, complète l'offre ski de la vallée de Chamonix. Des sites touristiques incontournables ouvert au public toute l'année (Mer de Glace, Aiguille du Midi, Train du Montenvers, Mer de Glace et Tramway du Mont-Blanc).

La Compagnie du Mont-Blanc propose un panel d'activités complémentaires au domaine skiable de Megève.

Inversement, avec son cœur de village commerçant préservé et authentique, la richesse de son calendrier d'animations estivales et hivernales, la Commune de Megève apporte son art de vivre à la montagne.

Dans un contexte économique difficile, la Commune de Megève se doit de réagir face à la concurrence nationale et internationale et de se doter d'un domaine skiable à la hauteur de sa renommée pour redynamiser son offre ski. Avec l'arrivée d'un acteur supplémentaire qui dispose de la première force de commercialisation française à l'international et notamment en Asie, nous serons plus audibles et plus efficaces. À nous de convaincre et de mettre les moyens nécessaires dans l'animation des saisons et des intersaisons et à nous, élus, d'accompagner ce développement en créant des lits chauds hôteliers et ultra chauds, au travers, par exemple, de l'implantation d'une nouvelle résidence de tourisme.

Catherine JULLIEN-BRÈCHES
Maire de Megève

C'est donc fort de ce constat que des négociations commerciales ont débuté entre la Commune de Megève et la Compagnie du Mont-Blanc pour compléter son offre avec un forfait multi-sites (vallée de Chamonix, domaine de Megève et Courmayeur) avec le Mont-Blanc Unlimited (MBU). Et ainsi défendre à l'international non plus une seule commune mais une destination Mont-Blanc valorisée et cohérente.

Création de la Société d'Economie Mixte (SEM) « Megève Développement »

Le conseil municipal du 29 septembre a voté la création d'une nouvelle SEM « Megève Développement » qui rachètera les 63% des actions que la Commune détient auprès de la SEM des Remontées Mécaniques de Megève (SRMM) qui exploite une partie du domaine skiable Megève - Saint-Gervais - Saint Nicolas de Veroce au cœur du périmètre « Evasion Mont-Blanc ». La création de cet holding permettra une autre répartition d'actions entre la Commune à hauteur de 81% et des actionnaires privés à hauteur de 19% répartis entre la Société de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) à 7.5%, le Crédit Agricole des Savoie à 5%, la Banque populaire des Alpes à 2.5%, et le Groupe Sibuet, la SFHM, la SARL BOAN et Cie, la SAS Flocons de Sel à 1% chacun. Ce nouveau montage financier engage la CMB sur un plan de rénovation des remontées mécaniques et une stratégie commerciale permettant de désenclaver le domaine skiable avec un forfait multi domaines.



> Objectifs

- Construire un partenariat permettant de redresser durablement la SAEM des remontées mécaniques.
- Relancer un programme d'investissement nécessaire pour rénover le parc vieillissant.
- Proposer une offre tarifaire adaptée à la clientèle de la station et à forte valeur ajoutée.
- Conserver une gouvernance forte puisque la Commune restera actionnaire aux côtés de ses actionnaires historiques et notamment le groupe Rothschild. Ainsi en s'appuyant sur un professionnel du secteur, la municipalité souhaite ainsi se recentrer sur ses missions et sur ses champs de compétence qui sont les siens : **la promotion, la communication et l'animation** tout en construisant une réelle synergie avec la Compagnie du Mont-Blanc pour redynamiser le tourisme en saison hivernale et estivale, comme en intersaison. ●

Megève et la vallée de Chamonix ont comme référence et centre d'intérêt la vue sur le Mont-Blanc. La Compagnie du Mont-Blanc souhaite initier une communication et une commercialisation conjointe sur les marchés nationaux de proximité et internationaux, en vendant la destination Mont-Blanc.

L'authenticité du village de Megève complémente parfaitement l'offre déjà existante.

Fort de son savoir-faire industriel et commercial, la Compagnie du Mont-Blanc financera un important plan d'investissements à moyen terme sur Megève, en vue de rénover les installations existantes et accroître la qualité de services.

Mathieu DECHAVANE
Président Directeur Général
de la Compagnie du Mont-Blanc



Catherine
JULLIEN-BRÈCHES
Maire de Megève

DOSSIER

MEGÈVE TOURISME

LE PILOTE EST DANS L'AVION
ET L'ÉQUIPAGE EST AU COMPLET !

5 questions à Mme le Maire, Catherine Jullien-Brèches

Le départ de la directrice de Megève tourisme a semé la confusion, reste-t-il un pilote dans l'avion ?

Heureusement, et avant tout c'est le maire qui pilote. Je n'ai pas été élue pour brasser du vent mais pour agir. Alors comme dans toute action politique il y a un temps d'inertie, celui de la réflexion. Nous avions prévu un planning, il est un peu bousculé en raison de départs ou de modifications de dernière minute mais en tout état de cause nous avançons... Ce n'est pas parce que l'on change des habitudes, que l'on perd pour autant le sens de l'orientation. Nous savons où nous allons et le cap n'est pas le changement pour le changement mais l'adhésion ou non à une vision stratégique dans un contexte très concurrentiel.

Et les départs de certains salariés?

Les départs sont inhérents aux changements. Certains sont des départs volontaires,

des choix de carrière ou des congés parentaux sans être liés directement à cette remunicipalisation.

De plus des recrutements et prises de responsabilités ont été offerts à de nombreux agents. Encore une fois je crois qu'il faut arrêter de stigmatiser des situations isolées mais de regarder les réalisations, les changements positifs. Il est difficile d'avancer sans créer du mouvement.

Mais parfois tout est un peu confus?

Ce sont des réactions émotionnelles qui rendent les choses confuses.

Croyez-vous que Megève, station de ski internationale de 1^{re} génération, berceau du ski, puisse se contenter du « j'aime ou j'aime pas »? Il faut rester pragmatique. Nous avons eu une bonne saison estivale, avec une fréquentation qu'on aimerait plus importante mais qui reste au-dessus de la moyenne

nationale, un événementiel de qualité, des publications qui montent en gamme et nous maîtrisons les budgets. Nous avons dépensé moins et en même temps nous avons augmenté notre chiffre d'affaires sur les séminaires et la commercialisation... qui dit mieux?

Cette remunicipalisation, n'est-ce pas un pari trop audacieux pour Megève?

Bien évidemment que c'est un pari audacieux. Mais faire de Megève une station de ski en était un. Il me semble que fut un temps Megève était à suivre... Alors continuons au lieu de se ranger derrière les habitudes et les non choix.

Ne pas prendre de risque aujourd'hui c'est condamner les générations à venir.

J'assume totalement ces risques car ils sont des choix, l'immobilisme ou le copier-coller n'ont jamais traduit des engagements politiques forts.

Un nouveau directeur d'office?

Au cœur des discussions autour des interprétations de la loi NOTRE, avec la possibilité de supprimer son poste dans un an et demi lors du transfert de compétence à l'intercommunalité? Je crois qu'il est surtout urgent de ne pas se presser. Il y a des personnes compétentes, qui œuvrent chaque jour dans l'ombre en faisant leur travail. On cristallise trop d'attente sur un sujet, ce n'est pas une personne qui fait Megève... C'est une équipe. Et aujourd'hui cette équipe est en place et elle suit son cap. ●

Fermeture de la centrale de réservation de Megève Tourisme

Dans le cadre de la remunicipalisation des services de Megève Tourisme, une dernière étape indispensable a été programmée, en octobre avec la fermeture de la centrale de réservation (EPIC Megève). Ce choix communal a été motivé par l'absence de rentabilité de son coût de fonctionnement, les recettes ne couvrant que 10% du coût réel ainsi que pourses modalités de fonctionnement peu satisfaisantes.

Face à cette rapide prise de décision, la Commune s'est engagée à maintenir un lien direct vers les hébergeurs sur la nouvelle version de son site internet et à travailler dès maintenant avec les acteurs économiques concernés sur des outils plus adaptés et performants.

Contacts pour les hébergeurs, service commercialisation :

megeve.moments@megeve.fr

La dissolution de l'EPIC Megève Tourisme a entraîné la dissolution du Conseil d'Administration, dans lequel siégeaient de nombreux socio professionnels. Afin de conserver ce lien étroit avec les acteurs économiques de la station, un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) a été créé. Le conseil d'exploitation, dans lequel siègent huit représentants désignés parmi les membres du Conseil Municipal : M. Frédéric GOUJAT, Mme Catherine JULLIEN-BRÈCHES, Mme Catherine PERRET, Mme Annabelle BACCARA, M. David CERIOLI, Mme Nadia ARNOD PRIN, M. François RUGGERI et M. Denis WORMS. Sept représentants

n'appartenant pas au Conseil Municipal ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tout avis utile sur les questions relatives au fonctionnement de la régie, parmi les professionnels du tourisme : M. Nicolas SIBUET, M. Philippe PICHLAK, M. Sébastien BODARD, M. Cyprien DURAND, M. Jacky JIGUET, M. Alexandre BROUCHOUD et M. Emmanuel BOAN.

Le SPIC a un champ d'application qui concerne la location des espaces publics, des espaces sportifs et des espaces publicitaires. Pour mémoire, au budget

primitif de 2015, la municipalité était partie sur un total de recettes de 400 000 euros. Aujourd'hui, les prévisions de recettes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 devraient être de 490 000 euros. L'objectif annoncé au mois de mars 2015 sera largement atteint.

Le SPIC s'occupe également de la gestion et l'exploitation de la centrale de réservation et de la gestion et la commercialisation de l'hébergement touristique.

Frédéric GOUJAT

Adjoint au Maire, délégué aux finances, au tourisme, à l'animation, au développement économique, à la communication et aux grands projets

UNE 3^E MARIANNE D'OR POUR MEGÈVE

LA COM... TOUTE LA COM !

Le 10 juin, nous vous l'annoncions, Megève a reçu une Marianne d'Or de la Communication.

Elle fait suite aux deux autres Mariannes, décernées en 2001 et 2011 pour ses initiatives en Développement Durable. Une belle récompense, 1 an seulement après l'élection de Madame le Maire et de sa nouvelle équipe d'adjoints.

La remise de la 3^e Marianne d'Or de la République décernée à la commune de Megève a eu lieu le 25 juillet lors du Jumping. De nombreuses personnalités étaient présentes dont Messieurs André Vallini, Secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, Alain Trampoglieri, Secrétaire général du Concours de la Marianne d'Or, Sophie Dion, Député de la 6^e circonscription de Haute-Savoie, Georges-François Leclerc, Préfet ainsi que Madame le Maire de Megève et ses Adjoints, nombreux Sénateurs, Députés, Officiels... ●



André VALLINI
Secrétaire d'État chargé
de la Réforme territoriale
*Propos recueillis par Julien Picarretta
pour Le Dauphiné*

Megève se donne les atouts pour continuer à être un des fleurons du tourisme français. C'est une destination reconnue, ce qui demande des efforts permanents car la concurrence est rude. La compétence tourisme, qui est restée partagée entre les régions, les départements et les communes, méritait d'être remunicipalisée.

Sophie DION
Député de la 6^e
circonscription de Haute-Savoie
Propos recueillis par TV8 Mont-Blanc

Un grand moment pour la commune de Megève, pour le symbole des communes touristiques, des stations classées car nous sommes un territoire de tourisme, reconnu dans le monde entier. C'est une grande reconnaissance et un beau Label.



Laurent SOCQUET

Adjoint au Maire,
délégué à l'agriculture,
à la sécurité, aux bâtiments,
aux espaces publics
et aux réseaux.

« Nous faisons un travail conséquent pour la restauration des alpages. Nous avons bien conscience de l'importance de ce patrimoine pour Megève, non seulement pour sa sauvegarde mais également pour permettre aux agriculteurs de continuer à exploiter ces alpages.

C'est notre savoir-faire et nos traditions que nous transmettons à travers ces rénovations. »

LES DERNIÈRES INFORMATIONS

> TRAVAUX

Megève investit dans ses Alpages

Megève investit dans ses alpages Cet été ont débuté les travaux de rénovation de l'alpage de Chevan, premier alpage d'une longue liste de projets à venir.

La maîtrise d'œuvre est réalisée par Flloo, Atelier d'architecture basé à Grenoble.

Pour un coût estimé à 270 000€, l'objectif des travaux de rénovation de l'alpage de Chevan comprend :

- La reprise des façades et de la toiture ;
- La rénovation intérieure ;
- La mise aux normes de la laiterie et fromagerie ;
- L'aménagement des locaux agricoles ;
- Le traitement de l'ensemble des effluents : domestiques, lisiers, eaux blanches et lactosérum.

Ces travaux s'achèveront en 2016. Parallèlement, et toujours sous la maîtrise d'œuvre de Flloo, la rénovation de l'alpage de Basse Combe, prochain sur la liste, sera mise en œuvre.

Le coût estimé est de 28 000€, pour le traitement des effluents lisiers et eaux blanches.

Ces projets bénéficient de subventions du Conseil Général, obtenues grâce au dossier monté en lien avec la Société d'Économie Alpestre (SEA).

D'autres projets de rénovation d'alpages sont en cours, notamment concernant :

les alpages du près du Rosay, la Butte et la ferme de la Pallaz, entre autres.



Alpage du Chevan avant et après les rénovations

Des travaux d'embellissement pour le parking du Casino

Le parking du Casino construit en 1978 présente des désordres dans sa structure notamment sur les ouvrages en bétons armés (poteaux et poutres).

Afin d'assurer sa pérennité, il est nécessaire d'effectuer des travaux de confortement (hydrométrie d'éléments maçonnes et reconstitution de poutres et poteaux en béton armé). Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet Projtech assisté du bureau d'ingénierie Ciméo. Un marché de travaux a été confié au groupement d'entreprise ETANDEX / MTS pour un montant hors taxes de 218 060 €.

Dès mi-octobre le parking sera à nouveau ouvert au public.

Salle du Conseil Municipal

En raison de l'obligation de mise en conformité avec les normes en vigueur, la municipalité a lancé des travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal. Les travaux qui auront duré deux mois (avril et mai) ont permis la réalisation d'une ouverture supplémentaire sur l'extérieur, ouverture obligatoire pour les lieux recevant du public ainsi que la reprise du réseau électrique obsolète. La salle n'avait connu aucune modification depuis plus de 30 ans, les revêtements au sol et les plafonds nécessitaient également un rafraîchissement important ainsi que le mobilier.



Travaux de l'église

Le budget de commission syndicale des biens indivis se compose d'une somme de 631 480 € répartie entre Megève (505 184€) et Demi-Quartier (126 296€). Ce budget servira essentiellement à financer les travaux de l'église, qui se dérouleront l'an prochain, consistant en une remise aux normes de l'électricité et de l'accessibilité.

Pour ce faire, l'église Saint Jean-Baptiste sera fermée **du 16 janvier au 16 juin 2016**. Durant cette période, les offices seront célébrés dans les églises voisines de Praz sur Arly et Combloux.

La chapelle Sainte Anne pourra également être utilisée sous certaines conditions.

Contacter le Père Milani :
+33 (0)4 50 21 22 11

Pont de Cassioz

Le 1^{er} mai, la municipalité décidait de fermer le pont de Cassioz à la circulation à cause de l'effondrement de la berge, constaté par Philippe Leberre, responsable de la voirie.

Suite à la visite de deux spécialistes géotechniciens, il a été décidé d'effectuer des travaux de consolidation afin de protéger les deux semelles de culée par de l'enrochement et de renforcer la berge effondrée et ainsi ouvrir avant l'hiver 2015 - montant 150 000€.

Un projet de remise en l'état du pont avec un agrandissement a été abandonné au profit de la construction d'un ouvrage neuf, projet en étude - montant estimé 620 000€ pour une durée de 7 mois.

Réfection au terrain de football



Suite aux intempéries du 1^{er} et 2 mai, sous l'effet des pluies torrentielles cumulées à la fonte des neiges, le torrent l'Arly est sorti de son lit et a inondé le terrain de football attenant. L'expertise des dégâts après nettoyage du limon déposé par le cour d'eau sur le gazon synthétique a mis en évidence qu'il fallait procéder à la réfection de la couche de fondation, au remplacement de la moquette et au changement de certains éléments de clôture.

Un marché public comprenant deux lots (réfection gazon synthétique et remplacement de clôtures) a été lancé. La commune de Megève espère pouvoir bénéficier de subventions pour limiter l'impact sur son budget. Les travaux devront être exécutés au printemps 2016 mais l'utilisation du terrain par les footballeurs est exclue avant l'été 2016.

Afin de se prémunir contre de nouvelles inondations, la Commune de Megève a engagé des travaux de confortation de la berge. ●

> ALERTE À LA POPULATION

À partir du mercredi 7 octobre, chaque premier mercredi du mois à midi retentira l'alarme électromagnétique. Les pompiers actionneront cette alarme pour un cycle de 1 min 41 sec. Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie. ●



> MEGEVE - OBERSTDORF

Un accueil familial et chaleureux a été réservé aux mégevans qui ont fait le déplacement pour le jumelage Megève / Oberstdorf du 14 au 16 mai 2015. Convivialité, amitié et météo conciliante pourraient qualifier le séjour mégevan dans la capitale bavaroise du ski. Les familles allemandes ont choyé leurs hôtes et la municipalité a offert une cérémonie où les populations se sont retrouvées autour d'une table proposant diverses spécialités locales. Au cours de la soirée, après avoir joué chacun les morceaux qu'ils avaient préparés, les musiciens des deux harmonies municipales se sont unis pour nous offrir un

concert qui fut très apprécié et vivement applaudi.

Les membres du conseil municipal qui n'ont pas pu se déplacer n'ont pas été oubliés car Monsieur le Maire, Laurent Mies, a offert à tous les élus de Megève une tasse à capuccino aux notes du 45^e anniversaire de jumelage.

De son côté Megève se prépare activement à accueillir nos amis dès cet automne du vendredi 23 au dimanche 25 octobre.

Ce délai avant les réceptions laisse un peu de temps à nos concitoyens pour apprendre quelques mots de bienvenue dans la langue de Goethe. ●



(De gauche à droite : Michèle MARIN – Présidente du Comité de Jumelage de Megève ; Laurent MIES – Maire d'Oberstdorf ; Catherine JULLIEN-BRÈCHES – Maire de Megève ; Fritz SCHWARTZ – Président du Comité de Jumelage d'Oberstdorf)



(Musiciens de l'OHM de Megève et d'Obertdorf)

> RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLÉCTORALES EN 2015

AVIS AUX ELECTEURS

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2016.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence.

À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous les renseignements complémentaires en mairie. ●

INAUGURATIONS

L'abattoir du Pays du Mont-Blanc



lundi 15 juin 2015

Depuis sa réouverture il y a plus de deux ans, l'abattoir n'avait pas encore atteint les objectifs fixés par les élus de la communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

En effet, il doit relever deux défis, d'une part fidéliser et convaincre les éleveurs du territoire et, d'autre part, séduire la clientèle professionnelle et les particuliers pour vendre ses produits. Avec le développement de sa gamme de produit sous le label « viandes saveurs de nos montagnes » le Directeur de la Société Gestionnaire SAS Abattoir Monts et Vallées, Léon Socquet, compte bien relever le défi fixé dans les prochaines années et promouvoir la viande de notre terroir dont la traçabilité rassure de nombreux consommateurs. www.saveursdenosmontagnes.fr

La Maison de Santé

mardi 23 juin 2015

L'inauguration de la nouvelle Maison de Santé est l'aboutissement de trois années de travaux. Elle regroupe cinq médecins généralistes, un laboratoire d'analyses médicales, sept infirmiers, deux pédicures-podologues, une psychologue clinicienne et une diététicienne.

Maison de Santé
11 route du Villaret
74120 Megève
Tél : + 33 (0)4 50 58 74 74



Salle d'exposition sur la restauration des Chapelle du Calvaire



samedi 19 septembre

Edifiées au XIX^e siècle, les Chapelles du Calvaire nécessitaient d'importants travaux de restauration. Un chantier de restauration d'envergure s'est échelonné de 2001 à 2011, grâce notamment au soutien de la fondation Conny Maeva présidée par Mr Dunant. Une salle du Musée de l'Ermitage du Calvaire retrace cet aventure avec les Compagnons du Devoir et les architectes des Bâtiments de France. ●



[/lesgensici](#)

> CONCOURS

Résultats des Maisons Fleuries



Chalets avec Jardin :

1^{er}

André Chatron-Michaud

2^e

Henri Olivier

3^e

Jean-Claude Morand

Fermes en activité, maisons traditionnelles ou maisons sans jardin :

1^{er}

Katia Arvind-Berod

2^e

Guy et Lucie Tissot

3^e

Alain Seigneur

Hôtels :

1^{er}

Le Gai Soleil

2^e

l'Alpaga

3^e

Le Chalet Saint-Georges

Restaurants :

1^{er}

La Petite Crêperie

2^e

Pâtisserie au Père Sotieu

3^e

Le Pizzaiolo

Fenêtres et Balcons :

1^{er}

Georges Pretot

2^e

Marie Gachet

3^e

Jean-Claude Grelat.

Concours de peinture Thème 2015 : Les chapelles du Calvaire

Cette 1^{re} édition a remporté un grand succès auprès du public qui a pu admirer, tout l'été, les œuvres des artistes au Musée de l'Ermitage du Calvaire. Les partenaires locaux ont soutenu cet événement et nous les en remercions.

1^{er} prix de la ville de Megève **Isabelle MORAND**



Promenade depuis ma palette jusqu'au Calvaire
(acrylique)

2^e prix de la ville de Megève **Laurent CABRAS**



La Scala Santa (huile)

Mention spéciale du Jury **Suzy DUVILLARD**



Éveil sur le Calvaire de Megève (huile sur toile)

Prix du Public **Roger DUMAX-BAUDRON**



Petit oratoire à côté de sa grande sœur (aquarelle)

Prix des Jeunes **Grigory KORNIENKO**



La chapelle du Dépouillement dans la forêt (acrylique)

Nous vous donnons rendez-vous en 2016 pour une nouvelle édition du concours de peinture avec un tout nouveau thème. Informations à venir dans un prochain numéro. ●

RETOUR SUR L'ÉTÉ

JUMPING INTERNATIONAL

DU 21 AU 26 JUILLET



BLUES FESTIVAL

7 & 8 AOÛT



JAZZ CONTEST

DU 10 AU 12 JUILLET



FESTIVAL HAUT LALA

6, 9 & 10 AOÛT



LAISSEZ-VOUS CHARMER

CET AUTOMNE / HIVER

(Renseignements Megève Tourisme)

DU 17 OCTOBRE
AU 1^{ER} NOVEMBRE

SAISON D'HIVER
2015-2016

DU 24 AU 27
MARS 2016

FESTIVAL LES PETITS PRINCES DE MEGÈVE

Les enfants sont à l'honneur cet automne à Megève. L'occasion de découvrir les coulisses du cinéma avec de nombreuses activités, animations et spectacles pour les enfants grâce à un agenda tout spécialement créé pour eux. De plus, de nombreuses activités sportives et culturelles sont proposées tout au long de ce festival. ●



EXPOSITION NATHALIE DECOSTER

Nathalie Decoster et ses âmes en équilibre sur le fil du temps, ses hommes et femmes qui courrent après le temps perdu, nous renvoient avec une pirouette à nos angoisses d'hommes modernes. Ses sculptures avec ses personnages en bronze ou en aluminium poli sont associées à ses structures géométriques pour raconter des histoires. ●



FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ

Ecrin naturel pour la musique vivante et festive, Megève souhaite porter encore plus haut ses ambitions en créant son propre festival international, rendez-vous annuel des amateurs et passionnés. Ce festival proposera des moments musicaux de qualité tout en apportant une touche de convivialité, un savoir vivre propre à la station. ●





Edith ALLARD

Adjointe au Maire,
déléguée à la culture,
au patrimoine, au logement,
au jumelage et aux forêts.

« Je suis convaincue que la commune a un devoir envers ses associations, ses bénévoles qui donnent de leur temps, de leur connaissance, parfois même de leur passion, pour les autres. J'entends certains qui préféreraient des subventions à une soirée... Je crois que nous n'avons pas à rougir du montant des subventions allouées aux associations, auxquelles s'ajoutent les gratuités d'occupation d'espaces et le soutien des services communaux (logistique, technique, communication...) mais je pense en revanche, que de savoir prendre du temps et partager un moment convivial ensemble une fois par an, c'est une forme de reconnaissance et de gratification pour tous nos bénévoles. »

LES ASSOCIATIONS



1^{ÈRE} ÉDITION POUR LA NUIT DES ASSOCIATIONS ET LE FORUM DES ASSOCIATIONS !



À l'initiative d'Edith Allard, maire adjoint, déléguee à la culture et du service culture de la commune la première édition du forum des associations s'est déroulée le 12 septembre dernier au Palais des Sports de Megève. Cette journée d'échange a eu pour ambition de permettre aux associations de promouvoir leurs actions, de présenter leurs initiatives, de recruter des bénévoles ou des membres. Pour le public c'était l'occasion de découvrir les associations locales qui animent leur commune et d'échanger avec elles.

La nuit associations

La municipalité a souhaité réunir les membres des associations particulièrement actives et investies dans la vie locale pour partager un moment convivial le temps d'une soirée. Une manière de les remercier de leur investissement bénévole et quotidien pour notre commune et de leur dynamisme pour animer la vie locale. Un moment d'échange, de rencontre et de discussions, qui favorise également l'émergence de projets entre certaines associations. ●

NOS ENFANTS

LES ADULTES DE DEMAIN



Les cinq continents

Un tour du monde en 60 jours : les enfants ont débuté leur périple avec Bob le baroudeur. La 1^{ère} semaine des vacances, ils ont exploré les Amériques : Carnaval de Rio, Chasse à l'ours du Canada, Vive les stars d'Hollywood, Game de football, Confection de cookies et de guacamole...

A partir de la 2^e semaine, nos petits voyageurs étaient plus nombreux avec l'ouverture d'un groupe supplémentaire de 12 places. Trois tranches d'âge ont été proposées 3-5 (explorateurs), 6-8 (baroudeurs) et les 9-12 (aventuriers).

En nouveauté cet été

Dans le cadre du développement de ses activités, la commune de Megève et sa partenaire Demi-Quartier ont proposé un Mini-Camp d'une durée de trois jours (dont deux nuitées), pour des enfants âgés de 8 à 12 ans. Le séjour s'est déroulé les 21, 22 et 23 juillet 2015.

Ce mini-camp avait pour objectif l'épanouissement personnel et le développement de l'autonomie pour chaque enfant, hors du cadre familial classique. C'était également l'occasion de découvrir le village de Megève autrement : soirées animées avec le jumping, luge d'été, etc...

> PÉRISCOLAIRE

Une belle année d'animations à l'école

L'année scolaire est passée très vite à l'école primaire publique Henry Jacques Le Même. Grâce à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à l'aménagement des temps périscolaires, les enfants ont eu l'occasion de découvrir de nouvelles activités et participer à différents ateliers tout au long de l'année (jeux variés, temps libres, chansons / marionnettes, multiples bricolages, découverte de la nature, initiation au dessin, découverte de l'anglais



Nadia ARNOD PRIVÉ

Adjointe au Maire,
déléguée à l'enfance,
à la jeunesse et aux loisirs.

« Megève a toujours eu à cœur de promouvoir et de défendre le label Famille Plus. Nous savons que la montagne se partage en famille et que les activités de montagne, et notamment le ski, nécessitent un apprentissage.

Il est donc de notre devoir à nous, élus, de permettre aux plus jeunes d'accéder à ces loisirs sportifs pour apprécier pleinement les joies de notre territoire. Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre de nouvelles activités et au développement d'animations à destination des familles. »

Des objectifs communs au territoire

Dans les trois écoles publiques du secteur :

- Assurer le bien-être de l'enfant en respectant son rythme, en offrant un cadre de détente et la possibilité de choisir ses activités.
- Contribuer à la réussite scolaire en participant à l'épanouissement et l'enrichissement personnel au travers d'activités culturelles, artistiques et de découverte.
- Aider l'enfant à s'intégrer et à participer à la vie collective en favorisant le vivre ensemble, le respect, la solidarité et l'ouverture d'esprit.

de manière ludique, ateliers culturels ...). L'année a été riche de moments conviviaux partagés entre copains.

À la rentrée 2015-2016, les animations TAP ont repris gratuitement de 15h30 à 16h30 : ateliers culturels avec Fabienne, découverte de l'anglais avec Julie en maternelle et avec les Jeunes Diplomates en élémentaire, animations en lien avec la nature et les Ecolibristes. Et bien sûr, de nombreux jeux, bricolages, temps libres et variés et autres surprises sont proposés par l'équipe pédagogique périscolaire (présente à l'année dans les établissements scolaires et attentive à tous les enfants tout au long de la journée).

l'application du PEDT (projet éducatif de territoire) au niveau local et intercommunal.

Le travail de concertation engagé au cours de cette 1^{ère} année d'application s'est appuyé sur les résultats des deux enquêtes réalisées en décembre 2014 et mars 2015, sur les bilans des équipes d'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires ainsi que sur la formation proposée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) à l'automne 2014.

Il se traduit par la modification du nombre de mercredis libérés et par des ajustements dans les différentes organisations.

Libérer les mercredis en saison

Pour compenser l'intensification du rythme des enfants et préserver la vie familiale, en vue de la poursuite et de l'optimisation du Projet Montagne mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le comité de pilotage a souhaité élargir la libération des mercredis d'hiver au nombre de dix entre janvier et mars pour une meilleure cohérence et compréhension pour les enfants et leurs familles.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute Savoie.

Année scolaire 2015 - 2016 : un temps de classe à raison de six heures par jour du mardi 25 au lundi 31 août sur les cinq journées en contrepartie d'une libération de 10 mercredis matin au second trimestre.

> ACCUEIL DE LOISIRS

Le multi accueil « La Grande Crèche » et la Micro crèche « Les Fripouilles »

La fête de l'été a eu lieu le vendredi 3 juillet 2015 au service petite enfance de Megève.

Chansons, danses des enfants et animatrices, bal costumé et apéritif dînatoire.

De nombreuses familles étaient présentes malgré la chaleur et ont partagé leurs préparations culinaires.

Moment de partage simple, sympathique, apprécié des enfants et parents.



Tous à l'eau

Cet été, par groupes de six, les enfants du groupe des Malins se sont rafraîchis à la piscine de Megève, le matin. L'après-midi, des jeux d'eau sont organisés sur les balcons ou en extérieur pour tous les enfants.



Tous à la ferme «Les Montagnards» de Combloux

Les enfants du groupe des malins se sont rendus, en deux groupes, au mois de juin, à la ferme pédagogique « Les Montagnards ».

Ils ont pu caresser et nourrir les veaux, vaches, poneys, lapins... Ramasser les œufs (sans trop de casse) et déguster le reblochon fermier.

Des travaux au service petite enfance :

Avant sa réouverture à l'année à partir du mois de décembre 2015, la micro crèche Les Fripouilles située dans l'enceinte de la cité scolaire a subi quelques rafraîchissements et réorganisations (accueil, coin change...) par les agents des services techniques.

Suite aux préconisations des services de la PMI, le 1^{er} étage (groupe des Bouts et Malins) et l'accueil du Multi accueil La Grande Crèche sera entièrement rénové et réorganisé : peintures murs et réfection plafonds, sol, vestiaire, espaces de change, cuisine... dès le 19 octobre 2015.

L'accueil des enfants est toujours possible pendant la phase des travaux : les bébés seront accueillis à la micro crèche Les Fripouilles 39 chemin des écoliers.

Les enfants de 1 an à 2 ans restent dans leur espace, pas de modification.

Les enfants de 2 à 3 ans seront dans la salle des Lutins (aile gauche de la Grande Crèche).

Les enfants de plus de 3 ans seront exceptionnellement accueillis à l'école HJLM pendant toute la durée des travaux (mercredis et vacances scolaires), à partir du 14 octobre 2015.



Marika BUCHET

Adjointe au Maire,
déléguée aux affaires scolaires
et à l'hébergement collectif.

« Nous avons fait le choix de maintenir la gratuité des ateliers périscolaires. Cette réforme imposée par l'État ne doit pas pénaliser les familles et encore moins les enfants. En revanche nous travaillons avec les associations locales pour diversifier les activités et permettre aux enfants un apprentissage ludique. »



Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « À Petits Pas »

Depuis le mardi 1^{er} septembre 2015 à la halte-garderie « Les Pralinous », à Praz sur Arly, les parents (même futurs) se rencontrent, échangent, partagent sur tous les sujets concernant leurs bouts de chou (sommeil, croissance, nourriture, éducation, éveil...) au Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Lors de ces rencontres, vous pouvez venir accompagnés de vos enfants de 0 à 6 ans qui pourront jouer dans un lieu accueillant et sécurisé. L'accès est gratuit et anonyme, chaque mardi pendant les intersaisons de 9h à 11h (hors vacances scolaires et jours fériés).

Ce lieu est financé par les Communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier et subventionné par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter le service enfance de Megève au :

Tél : +33 (0)4 50 58 77 84
195 rte de Megève, Praz sur Arly

> FONDATION MORAND-ALLARD

Tél. +33 (0)4 50 21 24 14

Projet de service personnel restauration et périscolaire

En fin d'année scolaire, une réunion préparatoire entre les différents personnels qui interviennent sur le temps de pause méridienne a permis de porter une réflexion sur l'accompagnement et la surveillance de l'enfant pendant le repas avec pour objectif de décliner un projet de service

commun à l'ensemble des professionnels. La poursuite de ce travail reprendra dès la rentrée. La Fraich' attitude s'est déclinée le jeudi 18 juin toute en couleur et fraîcheur avec dégustation de fruits dans la cour de la Fondation Morand Allard au grand plaisir des grands et petits.

Liberté de choix pour un seul objectif : zéro gaspi

Présentation du gâchimètre au collège Emile Allais dans l'Atrium pour sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire. Je MANGE ce que je CHOISIS de mettre sur mon plateau. Buffet pour les primaires le mardi 30 juin sous forme de buffet en salle.



Chaque enfant avait le choix de prendre ce qu'il voulait et ce qu'il était certain de manger.

Un espace ludique en restauration

Des écrans ont été installés à chaque entrée du self afin de communiquer sur les menus, la provenance des matières premières, la production des repas, et mettre en valeur ce que fait la commune pour les repas des enfants et valoriser le travail des équipes. Les établissements scolaires seront également sollicités pour une mise en valeur des projets des jeunes à l'école ou au collège au travers de photos et reportages.

La salle de restauration a également été rafraîchie avec quelques photos de Megève Moments.

Au programme en octobre

Du 12 au 16 : Semaine Nationale du Goût ! À vos papilles.

Le but étant de goûter des mets que nous n'avons pas l'habitude ou l'occasion de goûter : mousse de canard, fromage d'Abondance, roses des sables faites « maison », velouté de champignons, sauté

de porc de l'abattoir de Megève au lait de coco et ananas, roquefort et pain au noix de Chez Fayolle, pommes de savoie (Viguet Carin Ugine) cuites au caramel.

Les interventions dans la cour :

- dégustation de fromages locaux avec la Coopérative du Val d'Arly;
- le Cintra : confection de potiron et distribution;
- découverte des champignons avec légumes d'automne;
- cocktail de jus de fruits;
- dégustation de lard et saucisses de veau grillées à la Plancha par Viandes Nouvelles de Passy.

Mardi 13 octobre

Menu organisé par Benoît Bulant, Chef de cuisine du M, Hôtel 5* et participation au menu du jeudi 15 octobre.

Restauration adulte

Comme tous les étés, le service Restauration est resté mobilisé pour les banquets relatifs aux différentes festivités sur Megève. Du 10 au 12 juillet banquet Jazz : 450 personnes ; dimanche 2 août Fête des Vieux Métiers, 150 personnes ; dimanche 23 août Fête Folklorique, 128 convives ; samedi 5 septembre repas festif pour les pompiers, 150 convives. ●

2015-2016 : Nouveautés Restauration Scolaire

- Une nouvelle organisation :

Dès la rentrée la fusion des régies Restauration et Périscolaire s'est mise en place suite au départ à la retraite du régisseur de la restauration Jeanine Battendier, après 30 années d'ancienneté à la Fondation Morand Allard.

Pour les familles de l'école HJLM, une seule facture qui regroupe périscolaire et restauration scolaire. Les fréquences de facturation restent identiques : 5 factures par an tous les deux mois.

- Possibilité de régler via le portail famille :

Les règlements par CB, chèques ou espèces se feront désormais au service Enfance, 26 allée des Lutins (face au Palais des Sports).

Nouveauté Hébergement

Packages sportifs :

Pour offrir un tout compris aux clubs sportifs et commercialisés par le pôle événementiel.





**Christophe
BOUGAULT-GROSSET**

Premier adjoint au Maire,
délégué au sport, à l'environnement,
aux sentiers et pistes.

« Il faut donner le choix aux familles et aux enfants de pratiquer du sport sans perspective de compétition. La compétition est un choix, certains enfants ne sont pas prêts ou ne le souhaitent pas. C'est à nous, élus, de pouvoir proposer une diversité d'activités à nos habitants qui permettent de promouvoir l'Esprit Sport tout en travaillant en étroite collaboration avec le Club des Sports. Créer des passerelles et permettre aux jeunes soit de revenir à la compétition, soit de sortir du sport de haut niveau sans se retrouver sans rien du jour au lendemain et perdre les bénéfices de leur investissement sportif est important.

Nous avons été élus pour porter des projets qui améliorent la vie à l'année sur notre Commune. Développer le sport pour tous pour une Commune comme Megève, qui possède des infrastructures et un environnement idéal pour la pratique sportive est pour nous un challenge que nous souhaitons relever. Megève doit développer son Esprit Sport. »

MEGÈVE, L'ESPRIT SPORT

> CHAMPIONNATS DU MONDE DE HOCKEY U20



Megève accueille du **12 au 18 décembre les championnats du monde U20**. Six équipes de jeunes hockeyeurs de moins de 20 ans vont s'affronter pendant une semaine sur la patinoire de Megève.

Les équipes en compétition :

Slovénie, Ukraine, Pologne, France, Japon et Grande - Bretagne. Nous vous donnons rendez - vous les 12, 13, 15, 16 et 18 décembre à la patinoire du Palais des Sports de Megève. **Plus d'informations sur les horaires et tarifs des matchs sur megeve.com**

> NOUVELLE GESTION POUR LE SPORT'S BAR



Journée porte ouverte du Palais de Sports

Le 12 septembre fut l'occasion pour tous de découvrir ou redécouvrir les activités du Palais des Sports : fitness, pilates, tests sportifs...

Une pause sportive le temps d'un weekend.

Depuis juin, Fabrice Petit (le cintra et le petit cintra) et Hubert Cleyron (l'épicier de Megève) ont repris la gestion du Sport's Bar. Nouvelle carte, nouveaux menus... Venez découvrir de nouvelles saveurs au cœur du palais des sports.

Renseignements et réservations : Tél. +33 (0)6 03 41 41 20

LE SPORT POUR TOUS



La municipalité souhaite porter haut les couleurs du sport pour tous !

La réforme des rythmes scolaires impose aux municipalités de développer des nouvelles activités pour les enfants en dehors des temps scolaires. Depuis quelques mois, les nouvelles directives du Ministère mettent l'accent sur le sport qui demeure une activité essentielle pour le développement des jeunes : motricité, cohésion, esprit d'équipe, santé...

C'est donc avec conviction que la municipalité étudie depuis plusieurs mois la possibilité de développer le sport pour tous pour, d'une part, répondre aux directives ministérielles et, d'autre part, diversifier et améliorer l'offre sportive pour les mégevans.

Cette étude commence par un constat : aujourd'hui les activités proposées par le Palais des Sports ne répondent pas toujours aux attentes des adolescents et des adultes qui souhaitent pouvoir exercer un sport dans sa version plutôt loisir, voir « zapping » en mode multisport. De plus une structure telle que le Club des Sports a toujours développé le sport de compétition et souhaite continuer à le faire. Travailler le sport de loisir et le sport de compétition est difficilement compatible dans une même structure et engendrerait des coûts très importants. Or la commune de Megève possède quant à elle les infrastructures ainsi que les encadrants.

En outre il est de la compétence d'une Commune de répondre aux besoins en terme de développement d'activités périscolaires et des sports pour tous. Fort de ce constat, la municipalité étudie actuellement plusieurs options pour organiser ces nouvelles activités.

Il est essentiel, aujourd'hui, que cette mission soit portée par la Commune pour qu'elle en conserve la maîtrise financière (garantie d'un prix accessible pour l'usager et pas de surcoût pour le contribuable) et la puisque ces pratiques se font sur ses espaces et dans ses infrastructures ! ●

#SportInMegève

f /megevesport

COMPÉTENCE GEMAPI

PRÉVENIR LES INONDATIONS

Depuis le 1^{er} juin, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose officiellement d'une nouvelle compétence, la GEMAPI – la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations. Désormais, elle devient un acteur majeur de la prévention des risques, en complément de ses communes membres.

Première intercommunalité de Haute-Savoie, la Communauté de Communes se donne les moyens de devancer les aléas.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'appuie sur l'expertise reconnue du SM3A qui s'occupe déjà depuis de très nombreuses années notamment de l'aménagement des bords de l'Arve. Il sera chargé de la mise en oeuvre de la GEMAPI.

Cette nouvelle compétence fait l'objet d'un budget dédié constitué, d'une part, de la gestion courante et permanente des cours d'eau des communes transférée à la CCPMB, d'autre part, des investissements conséquents correspondant à des travaux et études du Programme d'Action de

Prévention des Inondations -PAPI (par exemple, pose de repères de crues, mise en place d'un bassin et d'une plage de dépôt...).

Ce budget pourra être financé intégralement, comme la loi l'y autorise, par la taxe GEMAPI. Cette compétence a été mise en application dès son transfert avec la réalisation de nombreux travaux de réhabilitation suite à la crue exceptionnelle du 2 au 4 mai.

Elle a impacté plusieurs communes de la Communauté de Communes, notamment Megève et Praz-sur-Arly. La réactivité et l'efficacité du SM3A dans ces événements ont été soulignées par tous.

La GEMAPI, reposant sur la solidarité intercommunale, a pu démontrer son rôle dès son lancement.

> Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue, à compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Cette compétence traite avant tout de la prévention contre les inondations qui doit être couplée, en second plan, avec la gestion des milieux aquatiques.

La compétence GEMAPI est matériellement une compétence « inondation » qui implique pour les collectivités compétentes de procéder à :

- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- > L'entretien des cours d'eau : gestion courante des boisements, embâcles, gabarits des lits.

- > La défense contre l'action des flots des cours d'eau.

- > Les études, conception et construction de protections contre les inondations (Nant Bordon, Nant d'Armancette ...).

- > Les études de connaissances des phénomènes de crue.

- > La gestion post crue : la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



> La CCPMB, 1^{ère} Communauté de Communes de Haute Savoie à prendre la compétence GEMAPI

Du côté de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : « une volonté existant depuis la création de l'intercommunalité » Lors de sa création le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc envisageait déjà d'élargir ses compétences dans le domaine des milieux aquatiques.

Dès le vote de la loi MAPTAM introduisant la GEMAPI comme compétence, la Communauté de Communes avait déjà largement anticipé cette évolution anticipant la prise de compétence prévue le 1^{er} janvier 2018. C'est en 2014 que ce travail a pu aboutir. Le 11 décembre, les conseillers communautaires ont voté à

l'unanimité la modification de ses statuts. Ensuite, les conseillers municipaux de ses 10 communes membres ont également approuvé cette décision unanimement.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est ainsi la première communauté de communes à avoir transféré la compétence en Haute-Savoie.

COMMUNES										SIB
Combloux	Contamines-Montjoie	Cordon	Demi-Quartier	Domancy	Megève	Passy	Praz sur Arly	Saint-Gervais	Sallanches	
-	50 000€	2 000€	21 000€	15 000€	177 887€	70 350€	10 000€	16 320€	35 000€	30 000€

Charge de la compétence GEMAPI transférée par les communes : **427 556€**

> Une solidarité intercommunale pour se donner les moyens de prévenir les Inondations

Les grands travaux de prévention et de lutte contre les inondations ont désormais pour cadre une nouvelle solidarité de bassin versant. Elle permettra une meilleure gestion des dépenses pour des chantiers souvent très onéreux. De plus, elle permet de prendre en compte des enjeux écologiques à une échelle cohérente sur les plans hydrographiques et géographiques, plutôt que sur les périmètres administratifs.

Jusqu'à présent : il y avait le coût des travaux engagés par les communes pour gérer et entretenir leurs cours d'eau : 428 K€.

Demain : il y a les gros travaux inscrits dans le cadre du PAPI Le Programme d'Action de Prévention des Inondations promeut promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Au final, la GEMAPI aura un coût annuel de 850 K€ sachant que la Communauté de Communes pourra lever la taxe spécifique GEMAPI prévu par la loi. C'est une solidarité qui se joue à l'échelle du territoire. En mutualisant cette compétence et en la confiant aux experts du SM3A, le territoire pourra bénéficier de subventions que les communes seules auraient eu du mal à obtenir.
Dès 2015, 110 K€ de subventions nouvelles seront sollicitées.●



nouveaux financements

**TAXE GEMAPI
AUTORISÉE
PAR LA LOI**



nouveaux financements

**NOUVELLES
SUBVENTIONS GÉRÉES
PAR LE SM3A**



> ZOOM SUR QUELQUES RÉALISATIONS POST-CRUES

Suite aux intempéries ayant eu lieu du 2 au 4 mai, des réalisations qui rentrent dans le domaine de la GEMAPI ont été mis en oeuvre à Megève. Avec le réchauffement climatique, les risques naturels et les inondations deviennent plus fréquents.

> Le cours d'eau du Planay

La crue du torrent du Planay s'est traduite par un important charriage de matériaux. Une bouffée de matériaux a comblé le lit du torrent et des débordements se sont produits en amont et en aval du pont du Maz.

Les matériaux ont été curés en urgence par la commune afin de permettre un retour à un débit normal. Ils ont été stockés sur les terrains riverains, pour un volume estimé de 1 000 m³.

> Le cours d'eau du Glapet

Le lit du cours d'eau a été obstrué par les matériaux conduisant au débordement et à l'inondation des habitations. La commune a engagé un curage d'urgence tandis que le SM3A, dans le cadre de la compétence GEMAPI qui lui a été transférée par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, a entamé un curage du lit entre les deux ponts pour rétablir les vieux fonds et les vieux bords et a ensuite évacué les déblais.●

HABITER MIEUX

DERNIÈRE LIGNE DROITE

> AU CŒUR DU DÉBAT ÉNERGÉTIQUE

L'aide financière proposée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour améliorer votre logement est disponible jusqu'à la fin de l'année 2015.

Si vous êtes propriétaire de votre logement de plus de 15 ans, que vous l'occupez à titre de résidence principale, et que vous disposez de ressources inférieures aux plafonds ci-dessous, il est encore possible de déposer un dossier.

NOMBRE DE PERSONNE COMPOSANT LE MÉNAGE	PLAFOND DE RESSOURCES (REVENU FISCAL - AVIS D'IMPOSITION 2014) REVENUS TRÈS MODESTES
1	14 300 €
2	20 913 €
3	25 152 €
4	29 384 €
5	33 633 €
+ PAR PERS. SUPPL.	4 239 €

> Un accompagnement personnalisé

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour réaliser des travaux de rénovations thermiques de votre habitation principale mais aussi :

- Rénover pour le rendre confortable et sain ;
- Anticiper pour bien vieillir chez vous ;
- Adapter votre logement à votre handicap ;
- Rénover les parties communes de votre copropriété.

Pour vous aider à « Habiter Mieux » votre logement et vous permettre de réduire vos consommations d'énergie, l'État apportera aux propriétaires éligibles au programme **une prime complémentaire** aux aides versées par l'ANAH d'un montant de 2 K€. Mais aussi **un accompagnement personnalisé** :

- pour identifier les travaux les plus efficaces à envisager ;
- pour monter votre dossier de demande de subvention.

Ce sont 50K ménages modestes qui devraient réaliser des travaux en 2015 et ainsi améliorer leur confort tout en réduisant leur facture énergétique alors pourquoi pas vous ? ●

N'hésitez plus, contactez la délégation locale de l'ANAH
Tél : +33 (0)4 50 33 79 77
dtt-anah@haute-savoie.gouv.fr

CONCRÈTEMENT
IL VOUS EST PROPOSÉ
DES AIDES FINANCIÈRES :

→ **50%** du coût HT des travaux plafonné à 20 K€ par l'ANAH

→ **2000€** d'aide complémentaire versée par l'État au titre du programme « Habiter Mieux »



Patrick PHILIPPE

Adjoint au Maire,
délégué à l'urbanisme
et à la politique foncière.

LE PLU

UNE PROCÉDURE ABANDONNÉE ET UN NOUVEAU PLU RELANCÉ !

Lois et ordonnances qui, depuis 2000, sont venues modifier et réformer l'urbanisme et plus particulièrement le PLU.

- loi n° 2000-1208 solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 (SRU)
- loi n° 2003-590 urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 (UH)
- loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (GRENELLE 1)
- loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE 2)
- loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010
- loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (ALUR)
- loi n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
- loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (MACRON)
- loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (NOTRE)
- loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (GRENELLE 3)
- ordonnance n° 2015-1174 portant recodification du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme du 23 septembre 2015

Interview de Patrick Philippe

Le conseil municipal d'août a annulé la procédure en cours pour relancer un nouveau PLU, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce choix ?

Pendant un an et demi, la municipalité a essayé de prendre appui sur la délibération prise en 2010 ainsi que sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définissant les orientations du projet d'urbanisme (PLU).

Or, alertée par les services de l'état sur l'aspect « trop généraux » des objectifs fixés dans cette délibération, la Commune a rapidement jugé qu'une simple modification du PADD ne répondrait pas aux exigences étatiques.

De plus, face au grand nombre de PLU « cassés » fin mars 2014 sur le territoire national en

raison de manque de précisions des objectifs repris dans la délibération qui prescrivait la révision des POS et leur transformation en PLU, Megève avait clairement le risque de voir son PLU invalidé une seconde fois. Dans ce contexte, il nous a semblé préférable de reprendre toute la procédure, décision qui a été validée par la Préfecture.

Beaucoup de travail pour rien ?

Oui et non. Nous aurions préféré que le travail de l'ancienne municipalité aboutisse dans le temps qui lui était imparti et ce, pour des raisons financières mais aussi réglementaires, car en urbanisme les lois se succèdent à un rythme effréné et il faut avoir le temps de les adapter et de les appliquer sur notre Commune (Loi ALUR, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, pour ne citer que celles mises en application en 2014). Mais, depuis un an et demi, nous avons travaillé en



interne pour assoir des bases solides pour notre PLU et grâce à la collaboration future avec un nouveau bureau d'études, nous le finaliserons au plus tard le 24 mars 2017. Une échéance courte pour un projet ambitieux.

Un PLU en un an et demi un pari fou ?

L'enjeu est de taille, mais nous n'avons que le choix d'avancer et je le répète nos bases sont solides. Le véritable risque serait de voir notre PLU cassé et la gestion de notre urbanisme confié à une entité extérieure. Mes convictions personnelles me poussent à mettre en place tout ce qui est possible pour que Megève reste maître de son PLU. Le coût supplémentaire engendré par cette nouvelle procédure est évidemment loin d'être anecdotique mais l'enjeu est primordial pour notre développement économique local avec la création de logements, l'implantation d'hôtels ou de résidences hôtelières.

De plus l'urbanisme a un impact politique majeur sur une commune de par la préservation de l'environnement, la gestion des hameaux isolés et le développement des services de proximité.

Justement, les lois se succèdent mais concrètement qu'engendrent-elles ?

Aujourd'hui, les services de l'État ont fait le choix de densifier les secteurs urbains et de limiter l'étalement urbain.

Des lois comme ALUR avec notamment la suppression du coefficient d'occupation des sols (COS) viennent donc s'ajouter à d'autres lois comme la loi SRU afin de répondre aux engagements des lois de Grenelle et complexifier les procédures d'urbanisme des communes rurales. La Commune de Megève ne doit évidemment pas les appliquer dans leur globalité, mais reste concernée par de nombreuses mesures, comme

celles de la restriction des zones constructibles ou encore l'implantation de logements sociaux. Notre réflexion est en cours. Comment planter de logements locatifs permanents? Quels impacts sur les métiers du bâtiment ? Quelles seront les conséquences de la densification sur l'architecture locale ?

Autant de questions auxquelles il nous faudra répondre avec prudence et surtout définir une vision du développement et du devenir de notre village.

Un PLU au cœur du débat public ?

Bien sûr, oui. J'encourage les Mégevans à participer aux réunions publiques que nous organiserons.

Une première devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année pour présenter le cadre général de notre démarche ainsi que nos objectifs.

Et c'est ensemble que nous devons trouver un équilibre et construire Megève. ●

BOSTRYCHES

PROTÉGER NOS ÉPICÉAS

LE FLÉAU DES ATTAQUES DES BOSTRYCHES APPELÉS AUSSI SCOLYTES

Qu'est-ce qu'un bostryche ?



Ce sont des insectes sous cortical de 4 à 5 mm de la famille des coléoptères. Ils se développent sous l'écorce des arbres et provoquent des ravages en particulier sur les épicéas. Deux espèces de bostryche sont concernées : le typographe et le chalcographe. Pour se développer, le typographe a besoin d'une certaine épaisseur d'écorce.

C'est pourquoi on ne le rencontre que sur des tiges d'un certain diamètre (supérieur à 25 cm).

Pourquoi ravagent-ils les épicéas ?

Le typographe a pour hôte préférentiel l'épicéa commun, mais on peut le rencontrer sur les autres épicéas ainsi qu'occasionnellement sur sapins, pins et mélèzes. Chaque année, ces insectes sont présents mais dès qu'une situation exceptionnelle se présente comme une tempête, un stress hydrique etc., un processus de surpopulation

déclenche une attaque des arbres affaiblis.

Ils se nourrissent généralement de bois mort, dont ils accélèrent la décomposition. Mais, dans certaines conditions, ils s'attaquent aussi aux arbres sur pied.

Comment reconnaître un épicéa malade ?

La présence de bostryches dans un épicéa est révélée par plusieurs symptômes :

- suintements de résine sur l'écorce ;
- trous dans l'écorce émettant de la sciure rousse ;
- rougissement et chute des aiguilles.



Les bouleversements climatiques de ces dernières années favorisent la prolifération de certains bostryches car leur fréquence de reproduction augmente considérablement durant les fortes chaleurs. Le réchauffement climatique en serait donc une des causes identifiées.

L'éradication des bostryches n'est possible que par l'abattage et l'écorçage sur place des arbres identifiés afin d'en éradiquer les œufs.



Quelles sont les obligations pour les propriétaires de forêts attaqués?

Un dernier arrêté de lutte phytosanitaire obligatoire contre les attaques importantes de bostryches a été pris le 17 août 2015 par le préfet de la région de Haute-Savoie et les communes concernées dont celle de Megève.

Applicable jusqu'au 31 octobre, les propriétaires de forêts résineuses attaquées par les bostryches doivent : Mettre en place un plan d'abattage dans un délai maximum de quatre semaines, à partir des premiers signes d'attaque (orifice de pénétration et sciure rousse sur le tronc) et vidanger hors de la forêt les coupes d'arbres verts abattus, non écorcés et non attaqués, sous 15 jours y compris celles intervenues avant la prise de l'arrêté.

Conformément à l'application de l'arrêté, les propriétaires sont dispensés de déclarations préalables pour l'abattage d'épicéas attaqués et uniquement.

Sanctions pénales

L'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime prévoit une sanction pénale maximale de six mois d'emprisonnement et de 150 K€ d'amende pour non-exécution. La commune de Megève activement engagé dans la lutte phytosanitaire contre le bostryche. Dernièrement, Madame le maire a autorisé des travaux d'abattage et de débardage sur la parcelle 14 de la forêt communale de Megève (canton des Frasses, parcelle cadastrale 212) mais des actions ont été entreprises depuis 2012.

**Pour plus d'informations,
contactez les correspondants
du département de la santé
des forêts en Haute-Savoie :**

DDT : Claude Gémignani
+33 (0)4 56 20 90 37

ONF : Olivier Cretin-Maitenaz
+33 (0)4 50 23 83 96
CRPF : Mireille Schaeffer
+33 (0)4 50 81 78 27

Calendrier des interventions sur la forêt communale de Megève

Fin avril 2012	- Fort coup de foehn sur le Pays du Mont-Blanc, de nombreux épicéas sont renversés, cassés, déracinés.
Année 2012	- Abattage et débardage des bois concernés (forêt communale secteurs du Jaillet et Rochebrune, près de 1K m ³ de bois sont évacués).
Année 2013	- Attaque de bostryches sur les zones de forêts touchés par le coup de vent. (secteur du Jaillet canton des Frasses) - Abattage et débardage des bois attaqués par les insectes : 415 m ³ exploités et vendus.
Année 2014	- Nouvelle attaque de bostryches sur les zones de forêts touchés par le coup de vent. (secteur Jaillet Canton des Frasses) - Abattage et débardage des bois attaqués par les insectes : 500 m ³ exploités et vendus.
Année 2015	- Nouvelle attaque de bostryches sur les zones de forêts touchés par le coup de vent (secteur Jaillet Canton des Frasses) - Abattage et débardage des bois attaqués par les insectes : 100 m ³ exploités et vendus. - Création d'une piste de débardage pour évacuer les arbres attaqués par les insectes (parcelle 14).
Pour fin 2015	- Fin des exploitations forestières en cours, évacuation des bois avant saison hivernale.
Printemps / été 2016	- Poursuite de la surveillance générale pour repérer les éventuelles nouvelles attaques de Bostrychtes.

La surface impactée est difficile à définir puisque les attaques de bostryches sont globalement disséminées.

Une centaine d'hectares est actuellement concernée mais pas sur l'ensemble de cette surface.

Actions menées:

- Martelage des bois « bostrychés » (marquage + inventaire des arbres)
- Vente des bois à des professionnels de la filière bois après validation de la commune.
- Suivi de l'exploitation forestière (abattage, débardage)
- Contrôle sur coupe, cubage. ●



Jocelyne CAULT

Adjointe au Maire,
déléguée à la citoyenneté,
à l'action sociale et à la relation
avec le personnel communal.

« L'ouverture du Pôle de Santé ce printemps a suscité certaines demandes de la part d'usagers désireux de voir la Commune mettre en place un système de navettes spécifiques pour en faciliter l'accès.

Si nous, élus, avons à cœur de développer et maintenir les services de proximité, nous ne pouvons pour autant instaurer des services publics pour pallier certains confort personnels. Le Facilibus toute l'année, les navettes en saisons touristiques, le transport à la demande proposé par l'ADMR, et bien évidemment le stationnement gratuit à proximité du Pôle de Santé sont autant d'initiatives que nous avons pris ou que nous finançons pour améliorer le quotidien de chacun et permettre au plus grand nombre de se déplacer facilement et à moindre coût. »

PARRAINAGE REPUBLICAIN

Le 05/09
Lou et Tess MONNIN PELLOUX

CENTENAIRES

Le 21/09
Laure ZANARDI née EGLI

ÉTAT CIVIL

DE MAI À SEPTEMBRE 2015

MARIAGES

- Le 02/05
Benoît MOPTY et Alexandra GONNET
- Le 09/05
Julien GATILLON et Hélène FLORENCE
- Le 23/05
Thibault LE FALHER et Laura GACHET-PONNAZ
- Le 30/05
Jonathan SEPULVEDA et Kim-Elsie PEREIRA
- Le 08/07
Jean-Jacques HY et Catherine ROCHER
- Le 18/07
Freddy RANGUIN et Stéphanie HONORINE
- Le 01/08
Christophe MALBRANQUE et Mélanie RAMBAUD
- Le 08/08
Jean-Baptiste PIERLOT et Caroline CHABERT D'HIERES de SEGUIN de REYNIES
- Le 14/08
Shavkat SITDIKOV et Marie VACHER
- Le 29/08
Philippe ZELLER et Annicha LUZOLO SASA LEMBE
- Le 04/09
Pierre-Alexis COQUAND et Lorine SALÄUN de KERTANGUY
- Le 05/09
Eric COUJARD et Aurélie AMAFROID-BROISAT
- Le 18/09
Thibaud ALLONCLE et Isabelle SFEZ
- Le 26/09
Jean-Marc MENDIANT et Sonia MUFFAT-MERIDOL
- Le 26/09
Sébastien DELACHAT et Anaïs AUCLAIR

NAISSANCES

- Le 16/05 à SALLANCHES
Ignacio PAGET
- Le 23/05 à SALLANCHES
Méline PERILLOT
- Le 28/06 à SALLANCHES
Valentine ZENNADI
- Le 03/08 à SALLANCHES
Eléna BARRÉ
- Le 21/09 à AVIGNON
Giulia LEBLOND
- Le 02/05 à SALLANCHES
Irène SOCQUET-CLERC née GERFAUD-VALENTIN
- Le 02/06 à MEGÈVE
Thérèse QUINET née LAGORCE
- Le 09/06 à MEGÈVE
Raoul LAURENTI
- Le 10/06 à PASSY
Marie Odette CONSEIL née SOCQUET-JUGLARD
- Le 17/06 à ANNECY
Clément ALLARD
- Le 30/06 à SALLANCHES
Christiane DUCREY née CAILLET
- Le 08/07 à MEGÈVE
Alice MORAND née MORAND
- Le 15/07 à LA TRONCHE (38)
Nicole CERIOLI née MARRE
- Le 15/07 à LE MEE/SEINE (77)
Marie-Elisabeth PEYREDIEUX née AUBERY
- Le 24/07 à SALLANCHES
Paul SOCQUET-CLERC
- Le 16/08 à METZ-TESSY
Jean-Marc CHAMBET
- Le 19/08 à MEGÈVE
Simone GALLUT née HOLT
- Le 25/08 à MEGÈVE
Jean Louis MELCHIORETTO
- Le 15/09 à MEGÈVE
Henriette JOSEPH née JACQUET
- Le 22/09 à MEGÈVE
Lucile MOLLARD née SEIGNEUR

VIE POLITIQUE

> UN ÉLAN RENOUVELÉ > PRIORITÉ MEGÈVE

Inauguration Place Gérard Morand Référence ou Rupture ?

En 2013, Megève et ses visiteurs redécouvriraient tout un quartier incluant la rue Muffat de Saint-Amour. Avec le Conseil Municipal d'alors, nous avions décidé, comme pour tous nos travaux, que les infrastructures et finitions soient très qualitatives et conformes aux normes actuelles d'accessibilité.

Quelle satisfaction d'inaugurer cette magnifique place « Gérard Morand ». Un grand Maire aux côtés duquel j'ai eu l'honneur de siéger pendant 25 ans avant de lui succéder. Je me suis imprégnée de son charisme et de ses connaissances enrichies, entre autres, à la présidence de l'Association des Maires de Stations de Montagne et au sein du Comité National des Finances Locales.

Chacun reconnaîtra la pertinence de ses stratégies, sa connaissance des dossiers, son obstination à maîtriser les fondements économiques de notre Commune-station et en particulier le domaine skiable et les remontées mécaniques.

Espérons que cette cérémonie ne soit pas la redite du 100^e anniversaire de notre Office de Tourisme, fêté en grande pompe quelques semaines avant son démantèlement fin 2014. Et que l'exemple de Gérard Morand sera une référence pour les décisions majeures et irréversibles que prend la municipalité actuelle. ●

Sylviane Grosset-Janin le 6 octobre 2015

INFOS PRATIQUES

TOUTES LES INFORMATIONS
ET CONTACTS POUR MIEUX VIVRE À MEGÈVE



SERVICES

MAIRIE DE MEGÈVE

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h
 > Tél. +33 (0)4 50 93 29 29
mairie.megeve@megeve.fr
www.megeve.fr

- Permanence État Civil
 Le samedi : 9h - 12h
- Urbanisme
 Du lundi au vendredi : 9h - 12h

PALAIS DES SPORTS

- > Tél. +33 (0)4 50 21 15 71
- Service Activités Jeunesse et Sports
- > Tél. +33 (0)4 50 21 59 09
- Halte-garderie, Centre de Loisirs,
 Service Enfance
- > Tél. +33 (0)4 50 58 77 84

RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX

- > Tél. +33 (0)4 50 91 09 09

EDF

- > Tél. +33 (0)9 69 32 15 15

BUREAU DE POSTE

Du lundi au vendredi : 9h - 12h15 et 14h - 17h
 Samedi : 9h - 12h
 > Tél. +33 (0)4 50 93 26 81



URGENCES

Police Municipale

- > Tél. +33 (0)4 50 93 29 22
- Objet trouvés
- > Tél. +33 (0)4 50 93 29 22
- Interventions d'urgence
- > Tél. +33 (0)6 16 58 03 87

Gendarmerie & Secours en montagne

- > Tél. 17 ou 112 (pour les portables)
 ou +33 (0)4 50 91 28 10

Pompiers

- > Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

SAMU

- > Tél. 15

DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES

Autogare (côté bus)

Parking Casino (entrée abonnés)

Parking Megève Tourisme (côté caisse)

Foyer de ski de fond à la Livraz

Vestiaire du terrain de football

Mairie de Megève, place de l'Église

Vous pouvez participer à des formations aux gestes de secourisme.

Renseignements auprès de la Mairie.



MARCHÉ HEBDO- MADAIRE

Tous les
vendredis matins



EN LIGNE

LE SITE INTERNET DE MEGEVE ÉVOLUE.

Le 17 novembre mise en ligne du nouveau site touristique, suivi de la mise en ligne du nouveau site institutionnel.

Formulaire “NOUVEAUX ARRIVANTS”

www.megeve.fr/
mairie/nouveaux-arrivants

Arrêtés municipaux

www.megeve.fr/
mairie/arretes-municipaux

Réseaux sociaux :

- /megeve
- /megevesport
- /lesgensici
- @megeve
- /mymegeve

ACCÈS WIFI GRATUIT

Mairie, Médiathèque, Gare routière, Palais des Sports, Megève Tourisme, Place de la Mairie, Gare d'arrivée téléphérique Rochebrune, Parking Palais des Sports, Chalet de la Plaine, Patinoire de plein air, Altiport, Tour Magdelain, Musée de Megève, Musée de l'Ermitage, Fondation Morand Allard et Cote 2000.

Retirez votre code d'accès à l'accueil de la médiathèque ou de Megève Tourisme ou par SMS gratuit en vous connectant directement au WIFI. ●

LE FACILIBUS

Ce service de transport à la demande, mis en place par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, fonctionne uniquement sur réservation : un minibus vient chercher l'usager à l'arrêt le plus proche de son domicile pour le déposer à un autre arrêt le plus proche de sa destination.

Les personnes à mobilité réduite sont prises en charge de porte à porte directement. Les déplacements se font uniquement sur l'ensemble des dix communes de la CCPMB : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Les Contamines Montjoie, Passy, Praz sur Arly, St-Gervais-les-Bains, Sallanches.

Le FACILIBUS circule toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 12h45 et de 13h45 à 18h30. ●

Appelez le
> 0 800 2013 74

#MÉGEVÉ MOMENTS



**LES APRÈS-MIDIS
BLEUS**

**REPAS DES AÎNÉS
DIMANCHE 29 NOV.**

**PROCHAINS
CONSEILS
MUNICIPAUX**

**MARDIS 3 ET 17
NOVEMBRE ET
MARDI 15 DÉCEMBRE**

HEURES DU CONTE

**MERCREDIS
21 OCTOBRE
18 NOVEMBRE
02 ET 16 DÉCEMBRE**

**RETROUVEZ-NOUS
SUR NOS RÉSEAUX
SOCIAUX :**



**ET SUR :
MEGEVE.FR**



31 OCT./01 NOV.



JOURNÉES COMMERCIALES

